

**Activités et services
accessibles aux résidents
de Saint-Joseph-de-Sorel à
compter du 1^{er} septembre 2007**

Piscine intérieure Laurier-R.-Ménard
(Accès à la piscine pour le bain libre ou autres activités ou cours offerts à la piscine)

Piscine municipale extérieure
(Accès à la piscine pour le bain libre ou autres activités)

Cours d'activités physiques
(Cours de yoga, karaté, curling et tennis)

Ateliers culturels
(Ateliers de danse)

Pratique libre d'activités physiques
(Badminton, patinage libre et hockey libre au Colisée Cardin)

Terrains de jeux « Plaisirs d'été »
(Accès au programme de terrains de jeux en période estivale)

Abonnement à des organismes faisant la gestion d'équipement municipal
(Club de curling Aurèle-Racine, Centre des aînés « Au fils des ans », Maisons des jeunes « La Place » et « L'Air du temps »)

**Activités et services
accessibles aux résidents
de Saint-Joseph-de-Sorel à
compter du 1^{er} septembre 2007
(suite)**

Bibliothèques « Le Survenant » et « Marie-Didace »

Descentes de bateaux des rues Antaya et du Bord-de-l'eau

Jardins communautaires (4)
(Accès à l'utilisation d'un espace de culture à l'un ou l'autre des jardins)

Semaine du loisir en fête
(Accès à l'une ou l'autre des activités offertes)

Prêt ou location de matériel et d'équipement
(Prêt ou location de tables, chaises, panneaux de scène, etc.)

Informations : (450) 742-3744
700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, QC, J3R 1C9
ville@vjsis.ca – www.vjsis.ca

VILLE DE
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Carte Accès-loisir

*Tous les résidents de
Saint-Joseph-de-Sorel
peuvent, dès maintenant,
se procurer la carte Accès-loisir
de la Ville de Sorel-Tracy.*



En effet, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a adopté le plan d'intégration loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. Cette entente de cinq ans permettra aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel de participer à toutes les activités de loisirs offertes par la Ville de Sorel-Tracy dès l'automne 2007.

Le Conseil municipal a conclu cette entente en prenant en considération les besoins diversifiés de sa population en matière de loisirs et a jugé la répartition des coûts raisonnables puisque celle-ci tient compte des sommes que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel investit déjà dans les activités de loisirs.

Où vous procurer la carte Accès-loisir ?

- ▶ **Bibliothèque « Le Survenant »**
145, rue George, Sorel-Tracy
- ▶ **Centre culturel de Sorel-Tracy**
3015, place des Loisirs, Sorel-Tracy

Ce que vous devez savoir sur la carte Accès-loisir

À quoi sert la carte Accès-loisir ?

→ Elle est nécessaire pour s'inscrire à certaines activités de loisirs et pour utiliser certains services de loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. Si vous ne prévoyez pas vous inscrire à une activité ou utiliser des services de loisirs de la Ville de Sorel-Tracy, la carte Accès-loisir n'est pas nécessaire.

À qui s'adresse la carte Accès-loisir ?

→ Aux résidents permanents de Saint-Joseph-de-Sorel. Les propriétaires de commerces ne sont pas considérés comme des résidents permanents.

Où vous la procurer ?

→ Centre culturel de Sorel-Tracy
3015, place des Loisirs, Sorel-Tracy

→ bibliothèque « Le Survenant »
1455, rue George, Sorel-Tracy

Y a-t-il une date limite pour se la procurer ?

→ Non. Vous pouvez vous procurer votre carte tout au long de l'année.

Quand sera-t-elle disponible ?

→ Dès aujourd'hui. Elle sera disponible tout au long de l'année.

À quel âge les enfants doivent posséder leur propre carte Accès-loisir ?

→ À partir de l'âge de 3 ans, les enfants désirant s'inscrire à une activité de loisirs de la Ville de Sorel-Tracy doivent avoir leur propre carte. Avant l'âge de 3 ans, la carte n'est pas exigée mais ils doivent être accompagnés d'un parent possédant une carte Accès-loisir.

Combien coûte la carte Accès-loisir ?

→ La carte Accès-loisir est gratuite. Elle sera gratuite tout au long de l'année peu importe la date à laquelle elle sera émise.

La carte Accès-loisir est valide pour combien de temps ?

→ La carte Accès-loisir est valide pour deux ans. Elle est renouvelable au mois de naissance du détenteur.

Pour l'émission de votre carte Accès-loisir, n'oubliez pas d'avoir en votre possession les documents suivants :

Une preuve de résidence

→ avis d'imposition des taxes scolaires ou municipales

OU

→ facture de téléphone, électricité, gaz naturel, etc.

OU

→ certificat de naissance ou carte d'hôpital pour les enfants avec parents

OU

→ permis de conduire

ET

Une preuve d'identité

→ permis de conduire

OU

→ carte d'assurance-maladie

OU

→ carte d'étudiant avec photo